On distinguait dans l'assemblée M. Fabregat, Maire de la ville, et les adjoints, M.Cavailler, président intérimaire du Tribunal Civil, M. le Vicomte de la Hitte, censeur particulier, M.le Commandant de la Garnison, les Employés supérieurs; M.Chavergnac, membre du Conseil d'Arrondissement et un grand nombre de Conseillers Municipaux, ainsi que M. Vivier, architecte.

On y remarquait aussi l'élite des dames de la ville au nombre desquelles se trouvait la baronne Servatius; Monsieur le Sous-Préfet n'avait pu se rendre à la cérémonie à cause du Conseil de Révision.

Erection du Chemin de Croix

Quatre ans plus tard eut lieu la cérémonie d'érection du Chemin de Croix.

"L'an 1867, nous Gailhac, Supérieur des Prêtres missionnaires du Bon Pasteur, en vertu des pouvoirs accordés par le Souverain Pontife Pie IX, en date du 24 septembre 1861, à notre vénéré et bien aimé Evêque Mgr le Courtier et à nous délégué, avons procédé à l'érection solennelle du Chemin de Croix dans notre chapelle de la Communauté des Prêtres Missionnaires du Bon Pasteur."

Notre R.P. Birouste a prononcé le sermon dans lequel il nous a montré d'une manière bien touchante tous les biens spirituels attachés à cette dévotion et les grands fruits que nous pouvons en retirer pour l'avancement de nos âmes dans la perfection.

A part une multitude de fidèles, ont assisté à cette cérémonie : les R.Pères Guibbal, Guibert, Combescure, M. Bougette, aumônier de l'Hôtel-Dieu, et Belmont, prêtre professeur au Petit Séminaire de St Pons. Nous avons joint à ce procès verbal l'Ordonnance de Monseigneur autorisant cette cérémonie."

Gailhac, Supérieur.

Chronologie des évènements de 1850 à 1887

Essayons maintenant de noter, au cours des années, les évènements les plus importants qui jalonnèrent la vie des Pères du Bon Pasteur et des Frères.

En 1850, approbation implicite de la future communauté des Prêtres du Bon Pasteur par Mgr Thibault, quand il approuve les constitutions des Dames du SCM, constitutions dans lesquelles il est question du rôle des Pères du Bon Pasteur auprès des religieuses, comme on l'a noté au début de cette esquisse.

Le 13 novembre 1862, approbation des constitutions de la Congrégation des Prêtres du Bon Pasteur par Mgr Le Courtier.

Dans une lettre sans date adressée par le Père Gailhac à Mgr Le Courtier, on apprend : le départ d'un prêtre du Bon Pasteur, âgé de 63 ans; il quitte la communauté par esprit de suffisance.

L'espoir de l'entrée d'un autre, M.Jeaujan, de Lodève, mais son directeur de conscience tient à ce qu'il passe quelque temps dans le ministère.

Enfin le Père Gailhac exprime à son Evêque son désir de trouver des sujets jeunes "encore chauds de la chaleur de la Foi et plus faciles à façonner à notre genre de vie." (11)

En 1862 encore, le 18 juillet, une bonne lettre de Mgr Le Courtier en réponse à la précédente probablement : étonnement du départ d'un Père; joie d'une prochaine rentrée (12).

Le 30 décembre 1863, Mgr Le Courtier écrit au Père Gailhac : "Courage, paix, bénédiction sur ma chère Maison du Bon Pasteur et sur ses oeuvres." (13)

En 1865, par une lettre de Mgr Le Courtier, du 21 janvier, on apprend qu'il y a eu un scandale au Bon Pasteur, mais sans autre précision (14).

Le 4 juillet 1865, Mge Le Courtier charge les Pères du Bon Pasteur de la fondation de la paroisse St Jude, bien que le Père Gailhac ne le désire pas.

En 1867, le Père Birouste, qui a fait partie de l'équipe de St Jude, est nommé Vicaire Général (15).

Le 28 février 1868, dans une lettre inachevée adressée à Mgr Le Courtier (lettre peut-être non envoyée puisque retrouvée inachevée dans les Archives de la Communauté du SCM),le Père Gailhac exprime sa douleur de voir la dispersion des Prêtres du Bon Pasteur (16).

Le 12 mars 1868, décès du Père Birouste.

Le 23 juin 1868, Mgr Le Courtier propose d'accepter comme postulant au Bon Pasteur, M. Cros, ancien Curé, "qui a essayé vainement de la Trappe et des Prémontrés". (17)

Le 17 novembre 1868, après plaintes par le Père Gailhac au sujet des PP.Guibert et Rédier, Mgr Le Courtier les maintient au Bon Pasteur, tout en éloignant temporairement le Pèe Guibert, lui confiant un ministère en dehors de Béziers (18).

En 1869 et le 18 août, mention est faite, dans une lettre du Vicaire Général Lamothe, de la présence dans la Communauté du Bon Pasteur de jeunes prêtres qui peuvent être employés aussi bien dans les campagnes qu'au Bon Pasteur (19).

Le 1er Mars 1870, Mgr Le Courtier vient d'adjoindre des prêtres à la communauté du Bon Pasteur; probablement des prêtres affiliés (20).

En 1871, le 7 janvier, encouragement au Père Gailhac par le Vicaire Général Garimond : "patience, pas de craintes exagérées, confiance en l'appui de l'Evêque".(21)

Le 21 février,1871, décès du Père Gibbal.

Le 3 mars 1871, autorisation à un prêtre d'entrer au Bon Pasteur; dans une lettre du 11 février 1873, on saura que c'est l'abbé Touzet (22).

Le 1er décembre 1871, le Père Gailhac ayant exprimé ses craintes au sujet du Bon Pasteur au Vicaire Génaral Garimond, ce dernier lui répond :"Veuillez, cher Ami, ne pas exagérer vos craintes." (23)

En septembre 1872, le Père Gailhac renonce à recevoir l'abbé Tessier au Bon Pasteur; d'autre part, l'abbé Combescure s'agite : il donne des appréciations et fait des plans sur le Bon Pasteur. (24).

Le 4 décembre 1872, Mgr Le Courtier annonce qu'il viendra le 10 courant au Bon Pasteur :"ce sont de petites vacances que je me paye." (25)

En août 1873, démission de Mgr Le Courtier.

Le 9 mai 1874, Decretum Laudis pour la Congrégation du Bon Pasteur. (26)

Le 25mai 1874, Mgr de Cabrières prend possession du siège de Montpellier.

Notons qu'à partir de cette date il n'est plus question du Bon Pasteur dans la correspondance de l'Evêché avec le Père Gailhac.

En 1881 et le 22 septembre s'éteignit l'abbé Bougette, prêtre habitué au Bon Pasteur.

Il ne reste plus au Bon Pasteur que le Père Gailhac et le Père Maymard.

En 1882, le 24 septembre, le Père Gailhac refuse l'aide de l'abbé Cros et, dans sa lettre il ajoute :"Mon cher confrère (Le Père Maymard) me seconde bien." (27)

En 1883, dans une lettre de Monsignor Augé, de Rome, à Mère St Félix, on apprend le déplaisir exprimé par Mgr de Cabrières en apprenant la nomination d'un Cardinal Protecteur en faveur de la Communauté du SCM. (28)

Le 16 novembre 1883, le Père Gailhac désire confier le SCM à la Cie de Jésus, cela après l'échec de la Communauté des Prêtres du Bon Pasteur (29).

Le 2 avril 1886, vente par le Père Gailhac aux époux Gontié des bâtiments du Bon Pasteur, leur usage doit être réservé aux Pères de la Cie de Jésus (30).

Le 11 avril 1887, visite du Père Michel, Provincial de la Cie de Jésus à Toulouse, au sujet de la prise en charge par les PP. de la Cie de Jésus de l'Institut du SCM (31)

Le 19 juin 1887, le Cardinal de Cabrières approuve les démarches faites par le Père Gailhac au sujet de la Cie de Jésus.

Facteurs probables de la fin des Prêtres du Bon Pasteur

A parcourir la correspondance, seul document que nous ayons sur la vie de la Communauté des Prêtres du Bon Pasteur, on ne se rend pas nettement compte des causes de la fin de cette Congrégation.

Le Recrutement

Douze prêtres, en comptant le Père Gailhac, ont certainement fait partie du Bon Pasteur entre 1850 et 1876. Il y eut probablement des Novices ou des Profès qui sortirent. Comme le Père Maymard le mentionne, le Père Flottes Jean-Baptiste, resté seulement deux ans, les autres, non mentionnés ont dû rester encore moins de temps. L'absence de tout registre ne permet pas de préciser. Le taux de recrutement est inférieur à un sujet tous les deux ans (12 entrées en 26 ans); d'autre part, il y a les décès et les sorties. Après 1876, aucun candidat. C'est donc à partir de cette année que la Congrégation commence à s'éteindre. Il faut ajouter enfin que, au moins dans un cas, et avant le 18 juillet 1873, le Supérieur du Grand Séminaire déconseille l'entrée immédiate au Bon Pasteur à un jeune prêtre de ses dirigés.

L'esprit intérieur de la Congrégation

Le Père Gailhac s'est efforcé de le promouvoir, comme l'atteste le Père Gibbal; comme le prouvent des notes personnelles du Père Gailhac concernant ses résolutions. D'autre part, la Communauté des Religieuses du SCM, après douze ans d'existence, avait de solides bases, des Supérieures compétentes ce qui libérait en grande partie le Père Gailhac, lequel logeait aussi dans l'Etablissement du Bon Pasteur.

Un facteur contraire

à l'établissement solide et à l'extension des Prêtres du Bon Pasteur, semble-t-il bien, a été leur âge. Il a varié entre 21 et 64 ans. Entraient au Bon Pasteur des hommes formés tant humainement que sur le plan religieux et sacerdotal. Le Père Gailhac s'en rendait bien compte quand il écrivait à Mgr Le Courtier son désir de trouver des candidats jeunes "encore chauds de la chaleur de la Foi et plus facile à former à notre genre de vie."

Ce n'était pas facile, ni pour le Père Gailhac, ni pour les candidats. En voici quelques preuves : en 1863, un prêtre s'en va sans aucune autorisation, ni du Supérieur ni de l'Evêque; en 1869, hors de la fondation de la paroisse St Jude, l'Evêque pense que M.Rédier y trouvera un affermissement de sa vocation (resté six ans au Bon Pasteur de 1865 à 1871).

En 1868, souffrance du Père Gailhac devant la disparition de ses Prêtres (voir plus haut lettre du 23 février 1868).

Des expédients sont cherchés : prendre l'abbé Cros qui, vainement, a essayé de la Trappe et des Prémontrés (c'est le 23 juin 1868); enfin, le 17 novembre, ce sont des plaintes au sujet de MM. Rédier et Guibert. Si, en 1871, en mars, l'Evêque autorise un prêtre à venir, il regrette que ce ne soit pas une bonne recrue :"c'est un prêtre dont la Messe peut être utilisée, et voilà tout." Enfin, le 28 septembre 1872, c'est le Père Combescure qui s'agite : fait des plans sur le Bon Pasteur et donne des appréciations. Ce sera l'abbé Belmont-Galié qui, au témoignage de Mère St Félix Maymard, gérera bien mal les finances de Bayssan.

Ajoutons qu'au Pères s'ajoutèrent des prêtres habitués, comme l'abbé Bougette ou Mgr de Las Cases ou des prêtres envoyés par l'Evêque parce qu'ayant besoin"d'un changement d'air"

Tout cet ensemble de circonstances contraires peuvent bien éclairer un échec.

Le Jeu des circonstances extérieures

Les Pères du Bon Pasteur, d'après leurs constitutions étaient sous l'obédience et entre les mains de l'Evêque de Montpellier.

Ce fut d'abord Mgr Le Courtier, dont la correspondance avec le Père Gailhac prouve tout l'intérêt qu'il portait au Bon Pasteur. Néanmoins les nécessités diocésaines par exemple la fondation de la paroisse St Jude retirèrent, entrés au Bon Pasteur depuis peu, les Pères Rédier et Moudens d'où, pour eux, noviciat défectueux.

Nommer le Père Birouste Vicaire Général de Béziers fut au moins aussi maladroit; le Père Gibbal essaya, semble-t-il, d'obtenir de l'Evêque, pour le Père Gailhac,des pouvoirs au moins égaux pour les deux Communautés; à ceux dont jouissait le Père Birouste; il n'obtint que la confirmation "prorogatur usque ad revocationem" des pouvoirs concédés par les Evêques précédents.

Quant à Mgr de Cabrières, on ne peut affirmer qu'il fut nettement opposé au Bon Pasteur; néanmoins ses préférences allaient vers le clergé séculier. "Jeune Evêque, prenant possession de son siège, il hérite de certaines difficultés encore pendantes que son devancier avait éprouvées de la part de quelques prêtres, qui n'étaient pas ceux du Père Gailhac, et qui arguaient d'une certaine indépendance vis-à-vis de l'autorité épiscopale." (32) A l'Evêché régnait une certaine peur de l'influence des religieux, je le sais (d'après le Père Sécail, s.j.) (33)

Il est aussi fort probable, selon le chanoine Thomas, curé de St Aphrodise, que le Père Rédier, devenu secrétaire à l'Evêché, ait prévenu Mgr de Cabrières. En effet, en 1883, l'évêque se plaint à Monsignor Augé de la nomination d'un Cardinal Protecteur, on l'apprend par une lettre de Monsignor Augé à Mère St Félix Maymard, lettre dans laquelle il relate les reproches qu'il eut à encourir de la part de Mgr de Cabrières pour la nomination d'un Cardinal Protecteur au Père Gailhac (sic) "Dès que sa Grandeur me vit, écrit Mgr Augé, elle fit une exclamation et puis ajouta : "Monseigneur, nous avons à régler certains comptes avec vous." Je lui répondis aussitôt : "Quels comptes, Monseigneur"? Il reprit :"Vous avez fait nommer un Cardinal Protecteur au Père Gailhac (sic) et c'est pour cela que celui-ci se vante d'être tout à fait en dehors de ma juridiction." Mgr Augé répondit qu'il ne croyait pas que le Père Gailhac eut eu l'intention de se soustraire à la juridiction de l'Evêque. Après cette réponse, continue Mgr Augé, "Monseigneur se montra plus humain et se mit à louer à louer le Père Gailhac ainsi que votre Communauté."

En fin de comptes, il semble bien qu'il faille conclure : la Providence a voulu cette oeuvre pour réaliser par ses membres tels desseins de son plan de Rédemption; le but atteint, les Pères et Frères du Bon Pasteur peuvent disparaitre ici-bas... (35)

Les Pères du Saint-Esprit

Quand le Père Gailhac se rendit compte de l'extinction de sa Congrégation du Bon Pasteur dont les membres devaient avant tout veiller sur les religieuses du SCI et les oeuvres créées par lui, il songea d'abord à les remplacer par les Pères du Saint-Esprit.

Ces Pères du Saint-esprit se dévouaient au Portugal - les fondations de Porto et de Braga datent de 1871 et de 1877 (36) - à nos maisons de Porto et de Braga, dévouement au spirituel et au temporel, aidant dans toutes les difficultés... La correspondance de ce temps, actuellement à Rome, à la Maison Généralice, en est une preuve pertinente.

Le Père Gailhac fit donc demander, par le Père Eigenmann qui oeuvrait dans nos Maisons de Porto et de Braga, au Supérieur Général des Pères du Saint-Esprit, le Père Emonet, de jouer le rôle des Pères du Bon Pasteur auprès de ses religieuses. Le Père Eignemann note que son Supérieur n'a pas accepté, mais de ne pas se décourager, il changera d'avis... car de nouvelles oeuvres sollicitaient en ce moment le Supérieur.

Devant ce presque refus, le Père Gailhac se tourna vers les Pères Jésuites et, c'est au moment où les pourparlers avec ces derniers étaient en bonne voie qu'une petite lettre personnelle (petit format,de 4 pages, aux Archives de la Maison Généralice) du Père Emonet apportait son acceptation. Trop tard. Cela entraina d'ailleurs une situation difficile pour nos maisons du Portugal, les Pères Jésuites n'ayant pas de résidence sur les lieux... (pour plus de détails, voir la correspondance).

Transfert des bâtiments aux Pères Jésuites

Vicissitudes de leur installation (1887-1919) - Correspondance

Venons-en au transfert des bâtiments aux Pères Jésuites, transfert qui ne s'effectua pas sans difficultés, tant pour le don des bâtiments que pour l'installation des religieux.

Le Père Gailhac vendit le terrain et toutes les constructions du Bon Pasteur à M.Gontié, époux de Marie-Louise Elisabeth Lapeyre, acte dressé par Me Crozals, notaire à Béziers (37). Avant son décès, M. Gontié avait laissé la succession de l'universalité de ses biens à son épouse, par acte notarié, reçu par Me Pouget, notaire à Pézenas, le 11 février 1885. Décès de M.Gontié le 26 mai 1886; Mme Veuve Gontié devient propriétaire des immeubles du Bon Pasteur.

Ces immeubles avaient été vendus fictivement par le Père Gailhac à M.Gontié, avec obligation pour celui-ci de les remettre aux Pères Jésuites dès que ceux-ci auraient été autorisés par le Père Général à en prendre possession. M. Gontié, en mourant, laisse le legs et l'obligation à son épouse. Les Pères Jésuites n'ayant pu, à la suite des circonstances politiques, entrer en possession des immeubles du Bon Pasteur, firent acheter ces bâtiments au nom d'un de leurs Pères afin de délivrer Mme Gontié de son obligation. C'est ainsi que le Père Charles de Lajudie s.j. en devint le propriétaire légal aux termes d'un acte reçu par Me Bonfils, notaire à Montpellier, le 22 août 1892, dans lequel le dit Père est déclaré comme "propriétaire, célibataire,majeur". (38)

L'arrivée des Père Jésuites n'ayant pu s'effectuer rapidement, comme on vient de le lire, il semblait intéressant de suivre les vicissitudes de cette installation. C'est par l'intermédiaire du Père Guizard s.j. qu'on a pu rétablir les faits. Avant de donner copie de la correspondance, en voici un résumé :

En 1887, le Père Michel n'accepte pas le don de l'immeuble,- d'après des notes prises à Rome aux Archives des Jésuites, par le Père Guizard s.j. - sans que cela soit un refus absolu.

Après le décès du Père Gailhac, donc en 1890, l'offre est acceptée.

Le 13 décembre 1891, le Père Anderledy, Général de la Compagnie, écrit au Père Calvet, provincial de Toulouse : "... vous me dites dans votre lettre du 2 décembre qu'une maison à Béziers est toute prête à l'installation d'une résidence, que le prêtre fondateur l'a laissée à Mme Gontié, héritière de son mari décédé avec l'obligation de nous la transmettre; et que Mme Gontié, héritière de son mari décédé, nous presse de l'accepter et de la dégager ainsi de toute obligation... vous êtes d'avis avec vos consulteurs d'accepter la Maison. Etudiez encore et décidez."

Le 4 mai 1892, le Père Calvet écrit au Père Anderledy que les Pères Consulteurs sont d'accord pour accepter la Maison.

Le 22 mai 1892 "J'autorise l'achat de la maison adossée à l'église, écrit le Père Anderledy au Père Calvet.

En 1891 et au début de 1892, Mme Gontié pousse à la réalisation.

Au cours du premier semestre 1892, brusque changement d'avis de Mme Gontié et de Mère St Félix, Supérieure Générale, cela d'après une lettre datée du 27 avril 1892, du Père Calvet à la Mère St Félix :

Craintes fondées, notait le Père Guizard, longtemps après, le 31 août 1952 : "... si l'immeuble acheté au nom du Père de Lajudie s.j. avait été en 1901 occupé par la Communauté de religieux S.J., il n'aurait certes pas échappé à la confiscation."

Le 11 novembre 1892, le Père Charles de Lajudie ayant été remplacé à Montpellier par ordre du Père Calvet, Provincial, écrit à Mère St Félix qu'il est libre de venir.

Le 23 novembre 1892, les Pères Jésuites n'ont pas encore de logement à Béziers et Mère St Félix craint leur venue ...

Le 27 novembre 1892, crainte renouvelée de Mère St Félix, pourtant tout montre que la Providence veut que les Pères Jésuites viennent à Béziers.

Le 17 septembre 1893, un Père Jésuite dont la signature est illisible, écrit à mère St Félix qu'il viendra dire sa Messe au Bon Pasteur et entendre les confessions de la Communauté.

Donnons maintenant copie de la correspondance: les deux premières lettres transcrites sont de 1952, année où des recherches étaient faites sur cette question du Bon Pasteur :

R.P. Guizard S.J.
22, rue des Fl eurs
Toulouse et à Montpellier, rue de la Garenne, 23

Toulouse 31 Août 1952

Ma Révérende Mère (Sr Maurice Privat)

Comme suite à notre conversation de lundi dernier 25, je puis vous dire que je suis en ce moment à éplucher le dossier de Béziers qui se trouve aux Archives de la Province. Comme on vous l'a déjà dit, aucune lettre du Père Gailhac ne s'y trouve, aucun document sur la période 1888-1890. Ce qui s'y trouve pour la période immédiatement suivante ne vous concerne pas directement. J'ai trouvé certains détails concernant la transmission du Bon Pasteur à la Cie et les péripéties de notre établissement ou non établissement dans la Maison, à cette époque.

La lettre du R.P.Michel répondant à celle du Père Gailhac en avril 87 fait allusion à une lettre qu'il a reçue en même temps de votre Mère Supérieure, et qu'il aura une conversation avec elle et avec le Père et avec M.Gontié pour causer "de tous vos intérêts qui sont les miens dès qu'il s'agit de la gloire de Dieu." Il est certain pour moi qu'il s'agissait donc à la fois et de prendre en mains le soin de votre Institut et, pour cela, d'occuper la Maison du Bon Pasteur et continuer son action. Comme je vous l'ai dit, le Père Michel aura répondu "soin ordinaire d'une communauté féminine, nos Constitutions ne le permettent pas; mais occuper le Bon Pasteur, continuer l'action de la chapelle, et être à votre disposition pour les circonstances extraordinaires où vous voudrez bien nous demander, confessions de Quatre-Temps, retraites annuelles, par exemple, cela oui. Les faits qui ont suivi montrent bien qu'il en a été ainsi. Mais cela est corroboré par le document suivant, le plus intéressant que j'aie trouvé : le 13 décembre 1891, le T.R.P. Anderledy, Général de la Compagnie, écrit de sa résidence d'alors, Fiesole, près Florence, au R.P. Calvet qui a succédé au Père Michel comme Provincial : "Vous me dites dans votre lettre du 2 décembre qu'une maison à Béziers est toutes prête à l'installation d'une résidence, que le Prêtre Fondateur l'a laissée à M. Gontié avec l'obligation de nous la transmettre; et que Mme Gontié, héritière de son mari décédé, nous presse de l'accepter et de la dégager ainsi de toute obligation... vous êtes d'avis avec vos Consulteurs, d'accepter la Maison. Etudiez encore et décidez." Et du même, au même, le 22 mai 1892 : "J'autorise l'achat de la Maison de Béziers."

Lorsque l'abbé Leray (dont il y a ici le livre) écrit p. 80 : "La Providence a confié la Maison du Bon Pasteur aux fils de St Ignace" un peu comme s'il ignorait finalement comment la Providence s'y est prise.

- Remarque : oui, il l'ignorait, faute de documents au moment de la rédaction "il faut dire plus fermement avec la page 78 et plus fermement encore : "il manifeste le désir de leur transmettre" et plus que le désir, la volonté. C'est le point que je voulais éclaircir et qui est éclairci pour moi.

La suite est plus curieuse : dès la mort du Père, précédée de peu par celle de M.Gontié, Mme Gontié pousse à la réalisation, par des lettres du 1891, début de 1892 même et, brusquement, au milieu de 1892, par lettres multiples, insiste et supplie pour qu'on veuille surseoir. Elle fait partager ses craintes à la Mère St Félix qui écrit dans le même sens. Crainte de voir une municipalité sectaire mettre les scellés sur la Chapelle dès qu'il y aura le redoutable Loyole. Il semble bien que les craintes, quoique fondées, étaient un peu exégérées; mais le Provincial et le T.R.P. Général lui-même, à qui Mme Gontié avait écrit aussi, cèdent à ce désir. On ajourne la prise de possession, providentiellement peut-être, je vous l'ai dit, car si l'immeuble acheté au nom du Père de Lajudie avait été en 1901 occupé par la Compagnie de Jésus, il n'aurait certainement pas échappé à la confiscation.

Ces détails vous intéresserint peut être, et je me fais un plaisir de vous les adresser, en vous priant de bien vouloir agréer, etc...

G. Guizard.

Toulouse, 28 septembre 1952

Ma Révérende Mère (Sr Maurice Privat),

Je vous communique ce qui nous manquait et vous manquait, et que j'ai demandé à Rome : le résultat de l'entretien de 1887 du R.P. Michel avec le Père Gailhac. Le Père Provincial accepte le soin spirituel de vos religieuses, mais dans un sens qui est bien le mien et qui n'est pas une direction spirituelle ordinaire de l'Institut. La pensée du Père Gailhac était peut-être entre les deux.

Par contre, le Père Michel, en ce moment, n'accepte pas le don de l'immeuble; ce n'est cependant pas un refus absolu; et peu de temps après, le Père Gailhac étant mort, et la question posée à nouveau par Mme Gontié, l'offre est acceptée de grand coeur. Tout cela ne fait que confirmer les relations intimes qui, dès le début, ont uni votre Congrégation à la Compagnie de Jésus. Je n'ai pas manqué de la souligner, comme vous me le demandiez, au R.P. Provincial, le R.P. de Puch, ici même, et auprès du R.P. Assistant de France, en lui écrivant.

G. Guizard s.j.

Revenons maintenant en arrière avec la lettre du Père Michel, Provincial à Toulouse, au Père Général, après son entretien à Béziers avec le Père Gailhac, Mère St Félix et Mme Gontié :

Montpellier, 11 avril 1887

Mon Très Révérend Père,

..... En venant de Rodez, je me suis arrêté deux heures à Béziers. Un saint prêtre, âgé de 85 ans, fondateur d'une importante et bien bonne Communauté de femmes, qui a des ramifications en Irlande, en Angleterre, en Portugal et en Amérique, m'avait fait offrir par un de ses envoyés à Toulouse, comme résidence à Béziers, un immeuble d'une valeur de 100 000 frs environ, composé d'une belle chapelle gothique, d'une grande habitation aménagée et d'un jardin; le tout au centre de Béziers, ville de 55 000 âmes. Il demandait à nous, soit à Béziers, soit partout où les maisons de sa Congrégation se trouveraient près des résidences de nos Pères, la direction de ses Filles dont il ne pouvait s'occuper activement. Il désirait, non une direction temporelle, mais purement religieuse. J'ai décliné l'offre de l'immeuble, qu'il reste prêt à nous donner, parce que le voisinage de Montpellier et de Nîmes ne nous permettait pas d'ouvrir une nouvelle Maison à Béziers où pourtant il y aurait un très grand bien à faire et où quatre ou cinq Pères pourraient être utilisés. J'ai donné l'assurance à ce vénérable prêtre que partout où nos Pères seraient appelés dans ses Communautés pour les ministères de la Compagnie, retraites, triduums et confessions des Quatre-Temps, on se ferait un plaisir de lui être agréable.

De Votre Paternité le très humble et très affectionné serviteur en N.S.

L. Michel s.j.

Extrait d'une lettre du P.Calvet, Provincial de Toulouse au T.R.P. Général

Toulouse, rue des Fleurs, 2 décembre 1891

Mon Très Révérend Père Général,

Béziers. Projet de résidence.

Il y a plusieurs années, un saint prêtre de cette ville y faisait bâtir une église et une résidence qu'il nous destinait (remarque : pas au début). A sa mort, il laissa le tout à M.Gontié avec obligation de nous le transmettre. M. Gontié mourant a transmis à Mme Gontié le legs et l'obligation. Mme Gontié pria le R.P. Michel de recevoir le don qu'elle avait reçu pour nous. Les Pères Consulteurs interrogés donnèrent un avis favorable à l'acceptation; mais, après examen, le R.P. Michel jugea prudent de différer et il répondit à Mme Gontié qu'on verrait plus tard. Or, Mme Gontié ne voulait pas attendre plus longtemps. Elle m'a prié deux fois de la dégager de son obligation; elle m'écrivait le 31 octobre encore... J'ai de nouveau pris l'avis des Pères Consulteurs; ils sont unanimes à penser qu'il faudrait accepter et établir à Béziers une petite résidence si Votre Paternité veut bien l'approuver. Leur sentiment est aussi le mien ...

Suivant les raisons très intéressantes - c'est le Père Guizard qui a écrit cette partie - qui engagent à établir une résidence à Béziers, et cette résidence. La chose aboutit cette fois, comme l'indique la lettre que j'ai déjà envoyée à Mère St Maurice, mais l'installation fut différée pour des raisons de prudence et sur l'insistance de Mme Gontié et de la R.M. St Félix.

Une lettre du R.P. Calvet adressée au T.R.P. Anderledy, Vicaire Général de la Compagnie, le 4 mai 1892, fait part de cette décision qui subit d'ailleurs divers remous et ne devint définitive, je crois, qu'en novembre 1892. Les remous portent sur l'installation immédiate, non sur l'acceptation.

Lettre du R.P. Sécail s.j. à Mère St Félix Supérieure Générale

Toulouse, 16 avril 1892

Ma Révérende Mère,

La grâce et la paix de Dieu,

Je n'ai pas répondu à vos deux lettres parce que j'ai cru que je n'avais rien de nouveau à vous annoncer. Aujourd'hui notre R.P. Provincial qui, comme nous tous, s'intéresse à votre oeuvre, me demande en votre nom à quoi ont abouti mes démarches. Je viens donc vous le dire.

J'ai cru qu'il n'était pas prudent d'aller directement à Monseigneur. J'ai consulté dans son entourage intime, et l'on m'a dit qu'une démarche serait mal accueillie; et les raisons que l'on m'a données m'ont paru convaincantes. Si la Providence fait que je vous rencontre bientôt, je vous les donnerai de vive voix.

Aller vous-même directement à Monseigneur ? Peut-être avec une lettre très pressante de Monseigneur de Montpellier, pourriez-vous obtenir ce que vous désirez. Dans ce cas, vous devriez agir sans autre intermédiaire. De premier abord, on aurait peur de l'influence des religieux, je le sais.

Je regrette de n'avoir pas pu mieux vous servir dans cette circonstance. Veuillez compter sur tout mon dévouement in Christo.

En union de prière, votre respectueux serviteur.

Sécail s.j.

P.S. Au mois d'octobre, j'irai donner la retraite au Gd Séminaire. Je pourrai encore directement m'occuper de votre affaire, s'il y a lieu.

Du Père Calvet à Mère St Félix, Supérieure Générale.

27 avril 1892

Ma Révérende Mère P Xi

Je remercie N.S. de l'heureux voyage qu'il a bien voulu vous accorder, et je me réjouis du bon accueil qui vous a été fait par nos Pères. Puissent vos ferventes communautés se multiplier et prospérer.

Vous voulez bien me donner sur votre ville de Béziers quelques détails dont je vous remercie. On fait beaucoup de bruit au sujet de l'église du Bon Pasteur; déjà on nous voit arriver en septembre; nos ennemis s'indignent et menacent; nos amis tremblent; grande agitation sans motif.

En effet, il n'a été question pour nous, ni de venir en septembre, ni de nous présenter sans tenir compte des circonstances. Avant d'accepter cette Maison de Béziers, nous avons hésité longtemps; l'an dernier, après avoir pris conseil de Mgr et obtenu son agrément, nous nous sommes déterminés à ne pas répondre par un nouveau refus à de nouvelles et sympathiques instances; nous avions conçu l'espérance d'avoir un jour dans cette Maison du Bon Pasteur un poste de missionnaires destinés à évangéliser les campagnes de toute cette région qui vit naître et grandir St François Régis. Mgr approuva, bénit ce projet et l'acceptation se fit quelque temps après. Monseigneur eut la bonté de nous faire connaître les difficultés et de nous recommander la prudence; il fut réglé que nous attendrions l'heure de Dieu.

Rien n'a été modifié depuis. Que voulons-nous ? le bien des âmes. Si notre arrivée, au lieu de le procurer, doit être une occasion de troubles et de scandales, elle n'aura pas lieu. Rien ne nous presse, nous avons ailleurs tant d'oeuvres et de ministères. Ainsi donc, ma Révérende Mère, vous pouvez rassurer ceux qui nous désirent, comme ceux qui nous redoutent; si nous devons être un sujet de violences et de scandaleuses discordes, on nous attendra longtemps. Si un jour la prudence nous dit que l'heure

est venue et que Dieu le veut, nous nous rendrons à cette voix, dut-il nous en coûter; il en coûte toujours de faire le bien, nous ne craignons pas de souffrir pour cette chère ville de Béziers, qui se montre si généreuse pour le bien.

Veuillez.....

A Calvet.

Toulouse, 27 avril 1892, veille de la fête du Coeur Très Pur de Marie,
Qu'elle daigne bénir sa fervente famille.

Du Père Calvet, vraisemblablement à Mme Gontié :

Madame, P. Xi.

Votre crainte est très légitime et malheureusement fondée, aussi nous n'agirons qu'avec la plus grande prudence et la plus grande réserve; notre intention était d'envoyer seulement un Père ou deux lorsque Sa Grandeur Mgr de Cabrières nous en fournirait l'occasion. Mais rien ne nous presse, nous attendrons l'heure de Dieu : c'est pour lui que nous avons accepté la situation qui nous était offerte avec tant de délicatesse et de charité; il nous viendra en aide au moment choisi par sa Miséricorde.

Je le prie de répandre ses plus précieuses bénédictions sur vous, Madame, qui avez été l'instrument de ses divines bontés.

Veuillez agréer.....

A Calvet

Castres, le 29 avril 1892

Sur la 3ème page de cette lettre du 29 avril 1892 se trouve le texte ci-dessous, et sans signature; il n'est pas de la même main que le précédent :

"D'après cette réponse, il est évident que c'est auprès de Mgr qu'il faut agir. Je crois que le plus tôt sera le mieux.

J'écrivis au Père de Lajudie en même temps qu'au Père Calvet, pour que, s'il avait l'occasion de parler de cela avec Monseigneur, il connaisse nos intentions et nos démarches auprès du Père Provincial.

Du Père Calvet au Père Vicaire :

Toulouse, le 4 mai 1892

Mon Très Révérend Père Vicaire,

.....BEZIERS Nous avons accepté la donation qui nous a été faite d'une résidence avec église et jardin. Mme Gontié qui nous a transmis cet héritage m'a dit qu'elle nous laisserait à sa mort une somme de 60 000 Frs. Nous ne pouvons encore nous rendre à Béziers; il faudra attendre des circonstances favorables et nous introduire peu à peu. Nous n'avons eu aucun frais. Il sera peut-être nécessaire d'avancer une dizaine de mille francs pour s'assurer la possession d'une maison adossée à l'église. Mme Gontié nous remboursera sans tarder. Cette dame est la nièce du Père Lapeyre, mort à Béziers. L'aumône qu'elle nous destine est en partie composée des biens qui auraient pu revenir au Père Lapeyre et qu'elle veut nous laisser de préférence à ses héritiers.

A. Calvet s.j.

Du Père Lajudie s.j. à Mère St Félix Maynard, Supérieure Générale :

Montpellier, le 11 novembre 1892

Ma Révérende Mère,

Je regrette que la bonne Mme Gontié soit venue nous interrompre dans notre conversation de mardi dernier. Vous m'auriez à loisir expliqué vos difficultés et, ensemble, nous aurions cherché un moyen de tout accorder. Il me semble, en effet, que dans ce qui a été dit entre nous, rien n'a pu vous faire supposer que je voulais vous mettre dans l'embarras. A tort ou à raison, votre lettre m'a fait supposer que vous étiez fâchée. Je regretterais beaucoup, ma Mère, qu'il en soit ainsi. Soyez persuadée que j'ai une profonde estime pour vous et votre Communauté et que je m'occupe de vous épargner de trop gros embarras. C'est ainsi que je vous ai dit que le R.P. Mémard (sic)

que je vénère de toute mon âme pourrait rester dans la Maison du Bon Pasteur et continuer dans la chapelle son ministère si fructueux pour les âmes.

Croyez également que nous désirons, autant que vous, de ne pas compromettre les oeuvres de votre saint Fondateur. Est-ce notre faute si, en ville, la Municipalité est peu bienveillante envers les religieux. Assurément, vous avez l'âme trop profondément religieuse pour nous faire un reproche d'être du nombre des persécutés, et votre bon coeur, loin de nous blâmer, nous plaindrait au contraire si une mesure injuste venait paralyser notre zèle.

Je crois vous avoir dit que nous comptions faire tout ce que la prudence nous conseillerait pour ne pas provoquer la mesure que vous redoutez. Et, sur ce point, j'aurais été heureux d'avoir vos indications. Est-ce une solution de nous dire : ne venez pas ? Alors, pourquoi nous avoir appelés ? De plus, vous savez aussi bien que moi que dans la ville de Béziers il y a un groupe important de familles et de Maisons religieuses qui nous pressent d'arriver.

Quant à ma démarche de mardi, elle n'a rien qui doive nous surprendre. Vous connaissez assez la vie religieuse pour comprendre qu'elle ne vient pas de mon initiative. Mes Supérieurs, cédant aux instances qui leur sont faites, estiment que le moment est venu de faire quelque chose pour Béziers. En conséquence, le R.P. Calvet m'a écrit : Je vais vous envoyer votre remplaçant à Montpellier, occupez-vous donc de préparer un logement à Béziers pour vous et ceux qui doivent vous accompagner.

Je me suis mis en devoir d'exécuter l'ordre que je recevais. La décision ne vient donc pas de moi.

J'espère que ces explications vous feront comprendre, ma Révérende Mère, que je travaille pour des intérêts qui ne sont pas les miens, ce sont les intérêts de Dieu; que j'agis d'après une direction qui vient de plus haut; et qu'enfin, n'ayant aucune intention de m'écarter des égards que je vous dois, je ne cherche pas à détruire la bonne entente qui a toujours existé et qui règnera toujours entre nous.

Veuillez agréer .....

J. de Lajudie s.j.

Du Père de Lajudie à Mère St Félix, Supérieure Générale
Nimes, 23 novembre 1892

Ma Révérende Mère,

Il m'est d'autant plus facile d'arrêter les démarches qu'on a fait à Béziers au sujet d'un logement pour nous, que les recherches n'ont pas encore commencé. Mgr nous ayant indiqué ce moyen comme pouvant peut-être concilier tous les intérêts, je me suis préoccupé de savoir si le projet était réalisable. Les choses en sont là et il n'y a encore rien d'engagé. Je suis heureux que votre lettre me propose un autre arrangement : heureux surtout qu'il vienne de vous et qu'il vous plaise. Il m'était très pénible de voir que nous ne nous accordions pas dans une affaire où nous avions tant compté sur votre concours.

Le R.P. Calvet qui est au courant de tout ce qui s'est fait, a dû vous acrire. S'il ne l'a pas fait encore, c'est parce qu'il est en Espagne et que les travaux de la Congrégation Générale l'auront absorbé.

Je vous annonce que je suis déchargé de la direction de la maison de Montpellier. Depuis hier, je suis à Nimes où je prends un peu de repos avant d'entreprendre de nouveaux travaux. Quand vous m'écrirez, veuillez adresser vos lettre ici, rue Colbert 24, afin qu'elles ne fassent pas un arrêt à mon précédent domicile.

Veuillez offrir mes respects à Mme Gontié et .....

J. de Lajudie

Du Père Calvet à Mère St Félix

Ma Révérende Mère P Xi

Les oeuvres de Dieu sont toujours soumises à l'épreuve de la contradiction; cette pensée doit nous donner bon espoir pour la maison de Béziers, si elle se fonde. Cette Maison offerte plusieurs fois à la Cie n'avait pas été acceptée. J'ai moi-même hésité beaucoup, de là les objections que je vous fis lors de ma première visite.